

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-074

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **BUDGET PRINCIPAL 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget principal 2018,

Vu la délibération 2018-050, relative à la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération 2018-066, relative à la décision modificative n°2 du budget principal,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 pour le budget principal et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		DM 3
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-4000,00
61	AUTRES CHARGES EXTERNES SERVICES EXTERIEURS	-4000,00
615551	Entretien matériel roulant	-2500,00
6184	Formations : logiciel comptabilité, premiers secours	-1500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	365,00
739223	Fonds de péréquation des ressources : FPIC	365,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		365,00
RECETTES		DM 3
73	IMPOTS ET TAXES	365,00
73112	CVAE	365,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		365,00

*Délibération
rectifiée suite à erreur
matérielle le 19/12/18
Maryse Bolleugier, présidente.*

Pour extrait conforme,
La présidente,
Maryse BOLLENGIER



Déposé le :

27 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **20 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-076

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	22	23

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, D. PASQUET, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **BUDGET ANNEXE ENFANCE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget annexe Enfance 2018,

Vu la délibération 2018-051, relative à la décision modificative n°1 du budget annexe « Enfance »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget annexe « Enfance » et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 2 - BUDGET ENFANCE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-421 : Alimentation	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-421 : Autre personnel extérieur	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-421 : Rémunération principale	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-421 : Rémunérations	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	4 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Déposé le :

27 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

19 DEC. 2018

- par affichage le :

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-075

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : CONVENTION POUR LE BALISAGE ET L'ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNEE AVEC LE CDRP

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la convention pour le balisage et l'entretien des circuits de randonnée avec le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) de Côte-d'Or arrivée à échéance le 31/12/2017,

Considérant la nouvelle convention proposée par le CDRP pour 2018-2019-2020 stipulant, notamment, que le CDRP forme et assure les baliseurs qui interviennent sur les circuits pour le balisage et l'entretien léger en contrepartie d'une indemnisation forfaitaire par la Communauté de communes de Saulieu calculée sur la base de 10 € par kilomètre entretenu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la présidente à signer avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte-d'Or la convention pour le balisage et l'entretien de circuits de randonnée de la Communauté de communes de Saulieu pour les années 2018 à 2020 telle qu'annexée à la présente délibération.



Dépose le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : 19 DEC. 2018

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-076

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	22	23

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, D. PASQUET, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **BUDGET ANNEXE ENFANCE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget annexe Enfance 2018,

Vu la délibération 2018-051, relative à la décision modificative n°1 du budget annexe « Enfance »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 pour le budget annexe « Enfance » et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 2 - BUDGET ENFANCE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-421 : Alimentation	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-421 : Autre personnel extérieur	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-421 : Rémunération principale	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-421 : Rémunérations	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	4 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER






Dépose le :

19 DEC. 2018

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD**

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-077

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	22	23

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, D. PASQUET, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **BUDGET ANNEXE TOURISME 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget annexe Tourisme 2018,

Vu la délibération 2018-065, relative à la décision modificative n°1 du budget annexe « Tourisme »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 pour le budget annexe « Tourisme » et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM2 - OFFICE DE TOURISME

Désignation	Dépenses (Recettes (
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657358-95 : Autres groupements	0,00 €	1 456,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 800,00 €	1 456,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 344,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 344,00 €
D-2041581-95 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 344,00 €	0,00 €	1 344,00 €
Total Général		1 344,00 €		1 344,00 €

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Déposé le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-078

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **CONSERVATION DES BUDGETS ANNEXES NON OBLIGATOIRES**

Considérant le courrier de Monsieur Chapotot, Trésorier de Saulieu, à la Présidente de la Communauté de communes faisant état du souhait de la direction des finances publiques de l'Etat de réduire le nombre de budgets annexes ;

Considérant que la création de certains budgets annexes est obligatoire : les budgets annexes avec autonomie financière, les lotissements, les services affermés à un tiers exploitant, les CIAS ;

Considérant que pour les autres services, les collectivités disposent de la faculté de créer des budgets annexes ;

Considérant que la communauté de communes de Saulieu s'est saisie de cette faculté pour créer 6 budgets annexes non obligatoires permettant d'établir aisément le coût réel de chaque service ;

Considérant que le recours à la nomenclature fonctionnelle en place des budgets annexes serait plus complexe à suivre pour les services et moins lisible pour les élus et les habitants ;

Considérant les débats en séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de conserver l'ensemble de ses budgets annexes en l'état,



Déposé le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,
La présidente,
Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-079

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : SUBVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT AU POSTE DE PROJECTIONNISTE POUR 2020 A L'ASSOCIATION A.C.T.E.S. GERANT LE CINEMA DE SAULIEU

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu qui stipule que celle-ci a pour compétence « le soutien à la diffusion cinématographique portée par des associations » ;

Considérant la présentation orale en Conseil Communautaire le 25 juin 2018 d'une demande de subvention supplémentaire de 7900€ à l'association A.C.T.E.S. afin de pérenniser le poste du projectionniste à compter de 2020 ;

Considérant la proposition du Bureau communautaire du 8 octobre 2018, d'augmenter l'aide actuelle jusqu'à concurrence de 7 900€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE un principe de subvention à l'association A.C.T.E.S., à hauteur de 7900€ pour 2020,
- PRECISE que cette somme sera à inscrire au budget principal 2020,



Dépose le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,
La présidente,
Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : 19 DEC. 2018
- par transmission au contrôle de légalité le :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-080

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 30EME EDITION JOURNEES GOURMANDES**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu qui stipule que celle-ci a pour compétence « le soutien à la diffusion cinématographique portée par des associations » ;

Considérant la demande reçue par courrier en juin 2018

Considérant la proposition du Bureau communautaire du 8 octobre 2018, d'accorder une aide maximale de 2 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention à l'association A.P.P.G.G.M., à hauteur de 2 000€ pour la réalisation de 12 bâches, avec 4 photos par commune du territoire, pour la 30^{ème} édition des Journées Gourmandes,
- PRECISE que cette somme sera à inscrire au budget principal 2019,



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,
La présidente,
Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-081

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOJIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **REGLEMENT DE SUBVENTIONS**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant la multiplication des sollicitations et la nécessité de donner un cadre à l'intervention de la collectivité auprès de ses partenaires associatifs ;

Considérant la proposition du Bureau communautaire du 8 octobre 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'intervention pour l'attribution de subventions et le soutien à la vie associative, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-082

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **SUBVENTION OMS 10EME EDITION SAPINIÈRES**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant que la promotion du tourisme est une compétence communautaire,

Considérant que la manifestation mentionnée ci-dessus est un événement de rayonnement a minima communautaire en lien avec les axes de développement économique et touristique retenus par la Communauté de communes

Considérant la proposition du Bureau communautaire du 8 octobre 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'Office Municipal des Sports de Saulieu, pour la 10^{ème} édition des sapinières.

Pour extrait conforme,

La présidente,

Dépose le : Maryse BOLLENGIER



19 DEC. 2018

ALA SOUS-PRÉFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

1000

1000

1000

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-083

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **SUBVENTION TOURNOIS TENNIS SUR HERBE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant que la promotion du tourisme est une compétence communautaire,

Considérant que la manifestation mentionnée ci-dessus est un événement de rayonnement a minima communautaire en lien avec les axes de développement économique et touristique retenus par la Communauté de communes

Considérant la proposition du Bureau communautaire du 8 octobre 2018 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **REFUSE** la demande de subvention de 500€ du Tennis Club de Saulieu,

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-084

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la fin du marché entre le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest Côte-d'Or et la société COVED au 31/12/2018,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest Côte-d'Or en date du 27 mars 2018 souhaitant procéder à sa dissolution à compter du 31/12/2018,

Considérant qu'il sera désormais du ressort de la Communauté de communes de sélectionner une entreprise réalisant le traitement des ordures ménagères du territoire.

Considérant le marché à procédure formalisée lancé le 22 Octobre 2018,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offre communautaire du 7 décembre 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché « traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire communautaire », à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'entreprise SUEZ RV pour un coût total estimatif annuel de 132 440,00 € TTC,

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-085

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **AVIS SUR LE PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUVERTURE DU FOIRAIL**

Considérant le projet de la commune de Saulieu de réaliser des travaux de rénovation de la toiture du hall des expositions pour la sécurité des utilisateurs. La couverture en élastomère devant être refaite entièrement car de nombreuses infiltrations d'eau fragilisent la structure du bâtiment.

Considérant les détails du projet présentés en séance,

Considérant que ce projet a pour ambition de réhabiliter un équipement rare permettant le rayonnement du territoire,

Considérant que, pour la réalisation de ce projet, estimé à près de 300 000 € hors taxe, la commune de Saulieu sollicite une aide financière de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable concernant la réalisation par la commune de Saulieu de ce projet de rénovation de la couverture du foirail



Dépose le :

19 DEC. 2018

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-086

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **AVIS SUR LE PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Considérant le projet de la commune de Saulieu de réaliser des travaux de rénovation de la toiture de la salle polyvalente pour la sécurité des utilisateurs. La couverture en élastomère devant être refaite entièrement car de nombreuses infiltrations d'eau fragilisent la structure du bâtiment.

Considérant les détails du projet présentés en séance,

Considérant que ce projet a pour ambition de réhabiliter un équipement rare permettant le rayonnement du territoire,

Considérant que, pour la réalisation de ce projet, estimé à près de 100 000 € hors taxe, la commune de Saulieu sollicite une aide financière de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable concernant la réalisation par la commune de Saulieu de ce projet de rénovation de la couverture de la salle polyvalente,

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : 19 DEC. 2018

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-087

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT SAINT ANDOCHE**

Considérant le projet de la commune de Saulieu de réaliser des travaux d'aménagement du cloître, du bureau d'accueil et acheter de l'équipement pour une future galerie numérique au sein de la Basilique Saint-Andoche.

Considérant les détails du projet présentés en séance,

Considérant que ce projet a pour ambition d'enrichir l'offre culturelle tout en réaménageant un bâtiment du patrimoine séculocrien en centre-ville

Considérant que, pour la réalisation de ce projet, estimé à près de 140 000 € hors taxe, la commune de Saulieu sollicite une aide financière de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 30 % des dépenses éligibles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

EMET un avis favorable concernant la réalisation par la commune de Saulieu de ce projet d'aménagement du cloître, du bureau d'accueil et acheter de l'équipement pour une future galerie numérique au sein de la Basilique Saint-Andoche.



Dépose le :

19 DEC. 2018

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD**

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-088

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SYNDICAT DE BASSIN DU SEREIN**

Vu la délibération n°2017-098 du 7 décembre 2017, désignant notamment les délégués communautaires au Syndicat de Bassin du Serein,

Vu la délibération n°2018-014 du 23 février 2018, désignant de nouveaux délégués communautaires Syndicat de Bassin du Serein,

Considérant la démission d'Anne-Catherine Loisier, déléguée communautaire au Syndicat de Bassin du Serein,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Jean-Marc PETIT, délégué titulaire au Syndicat de Bassin du Serein,
- **DESIGNE** François CAP, délégué suppléant de Jean-Marc PETIT au Syndicat de Bassin du Serein,

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

11

12

13

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-089

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE**

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ainsi que les articles 17 à 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis et 1609 nonies C ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2541-12, L.5211-1 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant la faiblesse des dotations de l'Etat sur notre territoire, liée au mode de calcul de la DETR,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une étude sur le passage en Fiscalité Professionnelle Unique,



Dépose le :

19 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-089

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE**

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ainsi que les articles 17 à 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis et 1609 nonies C ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2541-12, L.5211-1 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant la faiblesse des dotations de l'Etat sur notre territoire, liée au mode de calcul de la DETR,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une étude sur le passage en Fiscalité Professionnelle Unique,

Pour extrait conforme,

La présidente,

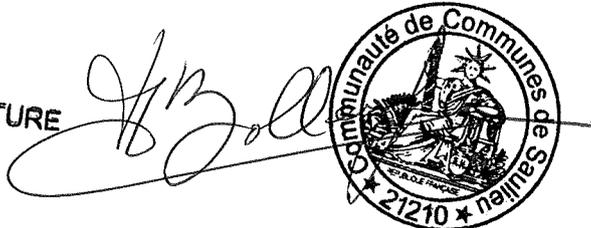
Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

11/11/11

11/11/11

11/11/11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-090

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **CONVENTION ENTRETIEN DES CHEMINS PDIPR EN DOMANIALE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant le passage de deux circuits pédestres communautaires en forêt domaniale à Saulieu,

Considérant l'avis de la Commission Développement Economique du 8 octobre 2018,

Considérant la proposition de convention adressée par l'ONF,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée à la délibération et autorise la présidente à la signer,
- **PRECISE** que la Communauté de communes de Saulieu demande à avoir un regard sur le choix des entreprises choisies par l'ONF, tant en fonctionnement qu'en investissement,

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-090

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **CONVENTION ENTRETIEN DES CHEMINS PDIPR EN DOMANIALE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Considérant le passage de deux circuits pédestres communautaires en forêt domaniale à Saulieu,

Considérant l'avis de la Commission Développement Economique du 8 octobre 2018,

Considérant la proposition de convention adressée par l'ONF,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée à la délibération et autorise la présidente à la signer,
- **PRECISE** que la Communauté de communes de Saulieu demande à avoir un regard sur le choix des entreprises choisies par l'ONF, tant en fonctionnement qu'en investissement,

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

19 DEC. 2018

ALA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-091

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **DM N°1 BUDGET GEMAPI**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le budget annexe GEMAPI 2018,

Considérant la demande adressée par le Trésorier de Saulieu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget annexe GEMAPI et décide de virer les crédits comme indiqué ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES TTC		DM 1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-28,00
6236	Catalogue et imprimé	-28,00
73	IMPOTS ET TAXES	28,00
7391178	Restitutions au titre de dégrèvement	28,00
TOTAL DEPENSES		0,00



Déposé le :

27 DEC. 2018

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : 21 DEC. 2018

- par transmission au contrôle de légalité le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2018-092

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	23	24

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-C. SEGUIN, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, A. FEUCHOT, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-M. SIVRY,

Objet : **TRANSFERT DU PERSONNEL DU SMOMSOCO**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Sud-Ouest Côte-d'Or en date du 27 mars 2018 souhaitant procéder à sa dissolution à compter du 31/12/2018,

Considérant qu'il sera désormais du ressort de la Communauté de communes de gérer les marchés de traitement des ordures ménagères du territoire,

Considérant l'accord entre les présidentes du Syndicat Mixte et de la Communauté de communes de Saulieu,

Considérant le temps de travail de 6,5h hebdomadaire de Mme Marie-France BERTRON au SMOMSOCO,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de l'agent du Syndicat Mixte vers la Communauté de communes de Saulieu, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes et documents afférents à ce transfert,



Déposé le :

17 JAN. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **20 DEC. 2018**
- par transmission au contrôle de légalité le :

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Motion

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	25	26

Date de la convocation
03/12/2018

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Rouvray.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, O. LHUILLIER, F. LEROY, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, B. PERREAU, J. PERNOT, J-P. QUESTE, J. VIGANEGO, G. VOISSARD

Etaient absents ou excusés : D. DUPUIS, F. GATINET, C. LEPEE, V. LOISIER, J-L. PETIT, J-M. PETIT (procuration à J-P MESLIN), J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY,

Objet : **Demande d'intégration au dispositif territoire d'industrie**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu, et en particulier concernant la compétence Développement Economique,

Considérant l'importance et le fort développement industriel du territoire communautaire depuis quelques années,

Considérant le nombre d'emploi généré sur la Communauté de communes de Saulieu par les secteurs de la plasturgie, de la maroquinerie et de la filière bois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 / DEMANDE que la Communauté de communes de Saulieu soit intégrée au dispositif « Territoire d'industrie »,

Article 2 / DEMANDE à ce qu'un accompagnement renforcé soit proposé aux projets des entreprises du territoire,



Dépose le :

Pour extrait conforme,

19 DEC. 2018

La présidente,

A LA SOUS-PREFECTURE
DE MONTBARD
MAYSE BOLLENGIER




Acte certifié exécutoire :

- par affichage le : **19 DEC. 2018**

- par transmission au contrôle de légalité le :

